

La démarche pas-à-pas

# APPLICATION SMARTPHONE & TABLETTE

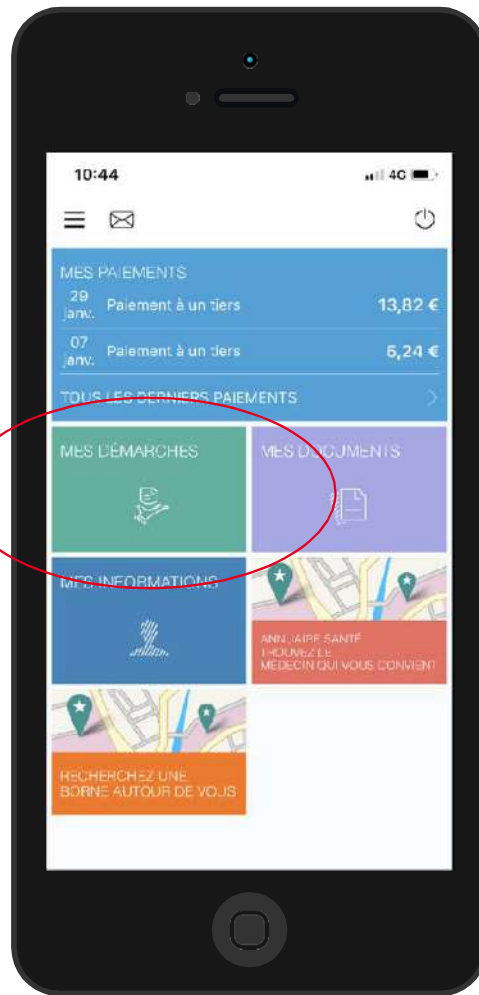


# La démarche pas-à-pas : étape préalable

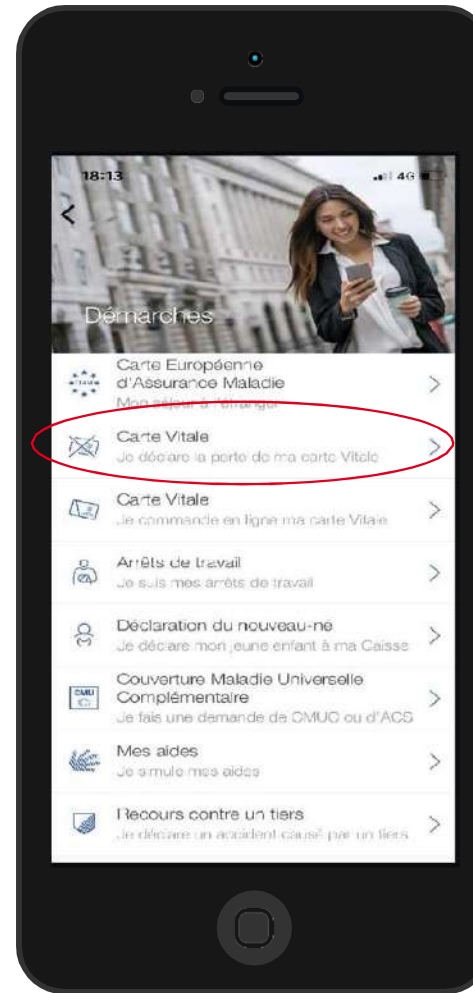


**ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique **Mes démarches**

1 L'assuré se rend dans l'onglet **Mes démarches**



2 Il se rend dans la rubrique **Carte vitale - Je déclare la perte de ma carte Vitale**



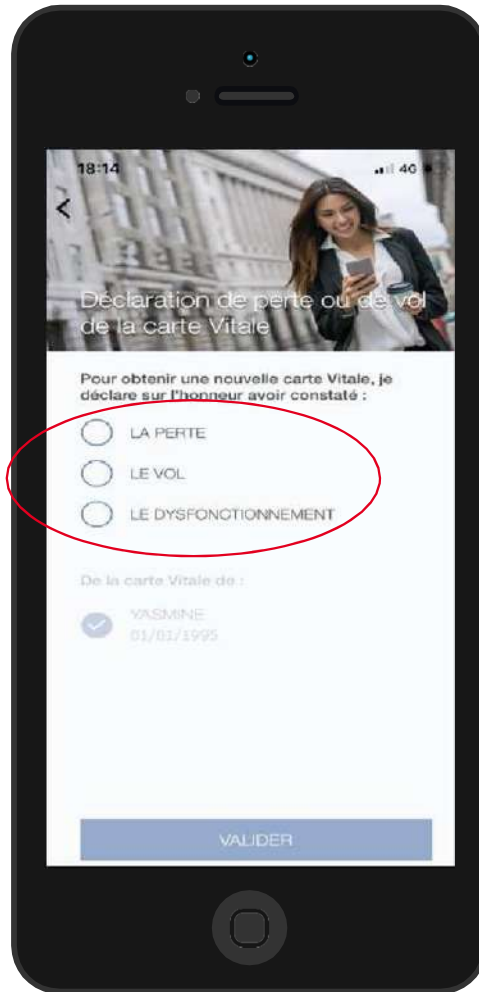
# La démarche pas- à- pas : étape 1/2



**ETAPE (1)** : L'assuré précise le **motif** de la demande

1

L'assuré choisit le **motif** de sa demande en réalisant une **déclaration sur l'honneur**



18:14

4G

Déclaration de perte ou de vol de la carte Vitale

Pour obtenir une nouvelle carte Vitale, je déclare sur l'honneur avoir constaté :

LA PERTE

LE VOL

LE DYSFONCTIONNEMENT

De la carte Vitale de :

YASMINE  
01/01/1995

VALIDER

2

- Il **coche** la déclaration d'**engagement à restituer** son ancienne carte Vitale s'il la retrouvait
- Il est également informé que **valider** cette action **désactivera immédiatement** sa carte actuelle



18:38

4G

Déclaration de perte ou de vol de la carte Vitale

Pour obtenir une nouvelle carte Vitale, je déclare sur l'honneur avoir constaté :

LA PERTE

De la carte Vitale de :

YASMINE  
01/01/1995

Je m'engage à restituer l'ancienne carte Vitale à ma caisse d'Assurance Maladie si je la retrouvais. Je comprends également que cette action entraînera la désactivation immédiate de la carte actuelle.

VALIDER

# La démarche pas- à- pas : étape 2/2



**ETAPE (2) :** L'assuré valide sa déclaration – sa carte est automatiquement désactivée



1 L'assuré clique sur Valider



2 Une confirmation de prise en compte de sa déclaration s'affiche. Il a la possibilité d'accéder au téléservice de commande de carte Vitale en cliquant sur Commander une nouvelle carte Vitale

# La démarche pas- à- pas – Terminaison de la démarche



## TRAITEMENT DE LA DÉCLARATION DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE CARTE VITALE

- ▶ La prise en compte de la déclaration de perte, vol ou dysfonctionnement de carte Vitale est **immédiate** via le compte ameli :
  - La carte est automatiquement invalidée suite à la déclaration
  - L'assuré peut ensuite directement commander sa carte Vitale sur le compte ameli
  
- ▶ **En fin de démarche**, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli